Envoyé en préfecture le 11/12/2025
Reçu en préfecture le 11/12/2025
Publié le
ID : 035-213500283-20251208-2025_48-DE

République Française
Département Ille-et-Vilaine
Commune de Boistrudan

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 05/12/2025

Nombre de membres		
Afférents	Présents	Qui ont pris part au vote
11	7	7

Vote
A l'unanimité
Pour : 7 Contre : 0 Abstention : 0

Acte rendu exécutoire après dépôt en Préfecture de Rennes
Le : 09/12/2025
Et
Publication ou notification du :

L'an 2025, le 5 Décembre à 19:30, le Conseil Municipal de la Commune de Commune de Boistrudan s'est réuni à la Salle du conseil, lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Madame RENAULT Anne, Maire, en session ordinaire. Les convocations individuelles, l'ordre du jour et les notes explicatives de synthèse ont été transmises par écrit aux conseillers municipaux le 28/11/2025. La convocation et l'ordre du jour ont été affichés à la porte de la Mairie le 28/11/2025.

Présents : Mme RENAULT Anne, Maire, Mme LUCAS-LEBRETON Elodie, MM : CARRE Daniel, LEBLANC Jonathan, MOESSE Jocelyn, RAUFLET Didier, ROBERT Yann, VISSEICHE Roland

Excusé(s) : Mme LANOË Christine, Ms. ROBERT Yann, THAO Alexandre
Absent(s) : M. BUDOR David

A été nommé(e) secrétaire : Mme LUCAS-LEBRETON Elodie

2025-48 – Détermination du nombre de poste d'Adjoints

Madame le Maire rappelle au Conseil Municipal que la démission de la fonction d'adjoint doit être adressée au Préfet du Département (article L.2122.15 du Code Générale des collectivités Territoriales CGCT), elle devient définitive après acceptation par celui-ci et notifiée à l'intéressé.

- Considérant que Madame Anne Boué, 2ème adjointe au Maire dans l'ordre du tableau depuis le 12 janvier 2024, a présenté sa démission de fonction d'adjoint à Monsieur le Préfet de Rennes en date du 7 octobre 2025,
- Qu'il est précisé que Madame Anne Boué démissionne de sa fonction d'adjointe et de conseillère,
- Vu l'arrêté 2025-50 de la commune retirant les délégations d'ajointe a Madame Anne Boué,
- Considérant l'acceptation de sa démission en date du 27 octobre 2025 par la préfecture d'Ille et Vilaine, remise contre signature le 29 octobre 2025 et rendu officiel en Mairie par mail le 5 novembre 2025,
- Considérant que cette décision a pour effet de rendre vacant un poste d'adjoint,

Le Conseil Municipal lors de cette démission peut réduire le nombre d'adjoints, si le Conseil Municipal ne se prononce pas sur cette réduction, il y a lieu à l'élection d'un nouvel adjoint à bulletin secret.
Suite à cette vacance d'adjoint, le Conseil Municipal peut décider que le nouvel adjoint occupera le même rang que l'adjoint démissionnaire ou prend la place au dernier rang du tableau d'adjoints et dans ce cas les adjoints situés après l'adjoint démissionnaire remontent d'un cran, vote à bulletin secret.

Le conseil municipal par vote à la majorité des suffrages exprimés :

- *Personne ne se propose pour remplacer Madame Anne BOUÉ*
- *Détermine le nombre d'Adjoints au Maire au nombre de 1 Adjoint*

Fait et délibéré les jours, mois et an susdits.
Au registre suivent les signatures

Pour copie conforme :
En mairie, le 08/12/2025
Le Maire
Anne RENAULT

MAIRIE DE BOISTRUDAN 35150

Le secrétaire de séance
Elodie LUCAS-LEBRETON

Envoyé en préfecture le 11/12/2025
Reçu en préfecture le 11/12/2025
Publié le
ID : 035-213500283-20251208-2025_48-DE